



COMMUNIQUE DE PRESSE

Lundi 7 mars 2016

LES DIRECTRICES ET DIRECTEURS DE LABORATOIRES DE RECHERCHE PUBLICS DECRIVENT UNE SITUATION ALARMANTE

Pour mieux cerner l'ampleur des difficultés dans le secteur de la recherche académique publique, l'association "Sciences en marche" a conduit entre les 15 octobre et 15 novembre 2015 une enquête auprès des directrices et directeurs de laboratoires de recherche publics. 365 structures de recherche, regroupant plus de 35000 personnes (environ 15% du secteur), ont répondu à cette enquête. Les réponses révèlent un très haut niveau d'inquiétude chez les directeurs, qui décrivent un système en crise profonde (la synthèse complète est disponible sur internet: <http://sciencesenmarche.org/fr/enquete-directeurs-laboratoires-2015>).

- **Sous-financement** (Figure 1) : seuls 47% des laboratoires sont financés à un niveau jugé compétitif sur le plan international. Les financements récurrents ne couvrent plus qu'une minorité des frais de fonctionnement des laboratoires. Pour l'immense majorité des répondants, l'Etat n'assume pas ses responsabilités en terme d'investissement dans la recherche, et le fonctionnement de l'ANR est jugé insatisfaisant.

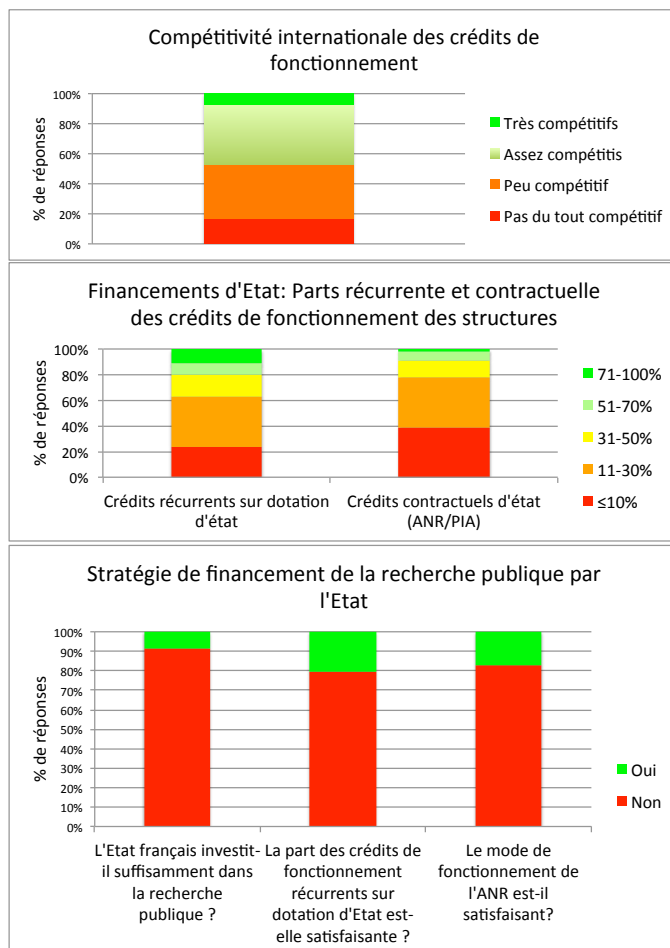


Figure 1: Caractéristiques du financement de la recherche publique

- **Sous-effectif des personnels de recherche et de soutien (Figure 2).** En particulier, 75% des structures ont un nombre de personnels de soutien à la recherche insuffisants pour accomplir leurs missions.

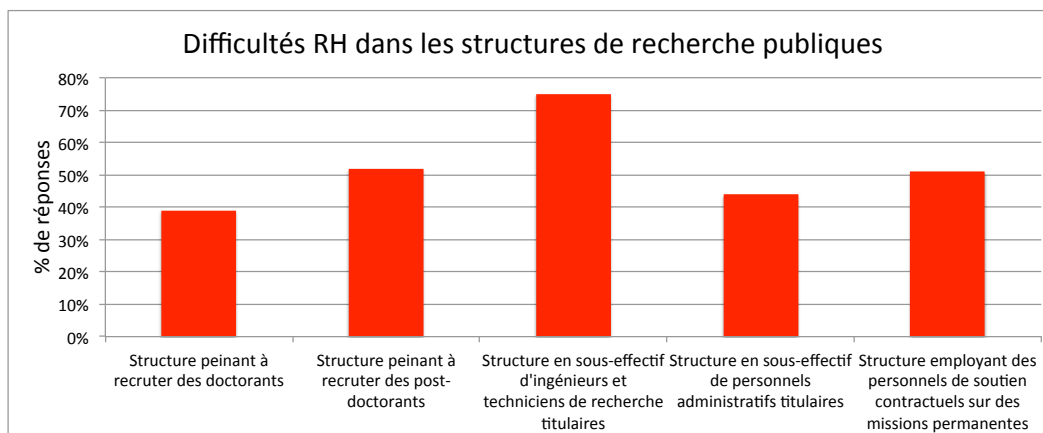


Figure 2: Principales difficultés en ressources humaines auxquelles les structures de recherche publiques sont confrontées (en % des réponses).

- **Asphyxie administrative (Figure 3) :** les règles administratives sont de plus en plus complexes, déconnectées des réalités des laboratoires et d'une rigidité handicapante pour la gestion des crédits et des personnels. Ces règles sont imposées sans consultation adéquate, et associées à des logiciels qui diffèrent entre administrations et sont généralement peu ergonomiques.

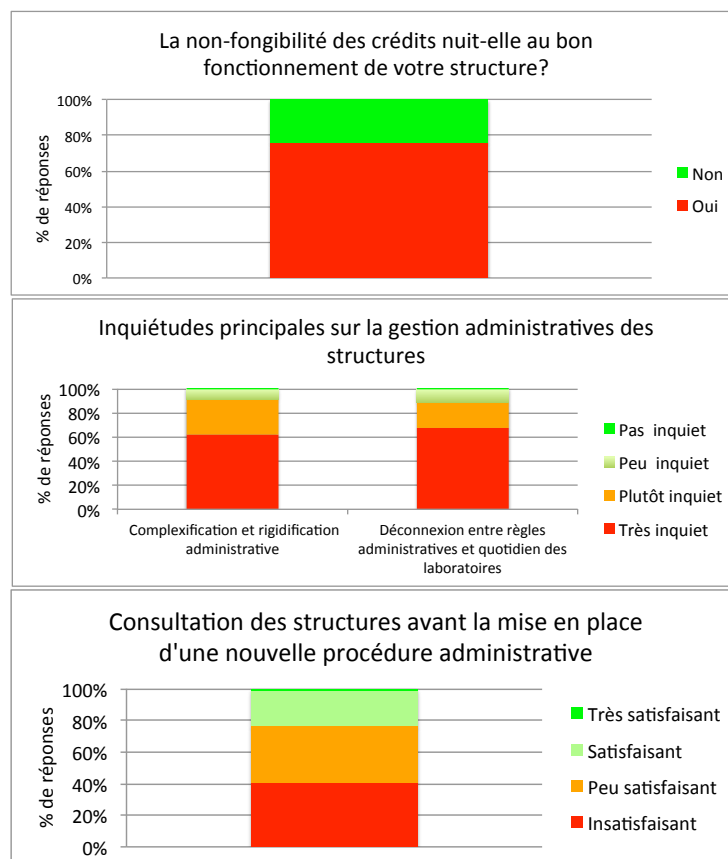


Figure 3: Principales difficultés administratives rencontrées par les laboratoires publics.

Dans ces conditions, même les laboratoires les mieux financés sont en souffrance administrative, en sous-effectifs, et peinent à attirer doctorants et post-doctorants. Plus de 70% des directeurs craignent une désaffection des carrières scientifiques par les étudiants (plus de 90% en Maths/Informatique et en Médecine).

Les résultats de cette enquête montrent la nécessité de procéder à une remise à niveau majeure du système de recherche académique public. Cette remise à niveau doit inclure une simplification administrative majeure, qui doit prendre en compte les particularités des métiers de la recherche au sein de la fonction publique. L'augmentation de l'attractivité des carrières dans la recherche publique, mais aussi dans le secteur de la R&D, est requise pour que la jeunesse ne se détourne pas des carrières scientifiques. Enfin, cette remise à niveau ne pourra se faire sans un renforcement substantiel des crédits de fonctionnement d'origine étatique, en particulier des crédits récurrents sur dotation d'Etat, et sans repenser la place et le mode de fonctionnement de l'Agence Nationale pour la Recherche.

Dynamiser et redonner confiance au secteur de la recherche académique est crucial pour l'avenir de notre pays. Le marasme dans lequel ce secteur s'enfonce année après année, n'est pas une fatalité, mais le choix par défaut d'une classe politique qui n'a généralement pas de formation scientifique et ne comprend pas toujours la composante scientifique des enjeux de société. Des pistes pour renforcer le financement budgétaire de l'Enseignement Supérieur et la Recherche existent. Ainsi, la réduction du déficit public pour 2015 a été supérieure à l'objectif affiché, ce qui libère une masse budgétaire qui pourrait être allouée pour soutenir ce secteur d'avenir. La part du Crédit d'Impôt Recherche accordée aux grands groupes industriels, largement bénéficiaires mais qui ne créent pas d'emplois, pourrait être fortement réduite et ces nouvelles recettes d'impôt réaffectées au secteur de l'Enseignement Supérieur et la Recherche.

Annexe : souhaits majeurs exprimés par les directeurs pour le futur

Une **simplification majeure des règles administratives** régissant le domaine de la recherche publique et en particulier :

- Une adaptation des règles des marchés publics souvent inefficaces, chronophages et couteux.
- La possibilité de reporter des crédits non dépensés d'une année sur l'autre.
- Un raccourcissement de la période pendant laquelle les logiciels de gestion sont bloqués en fin d'année, empêchant toute commande (cette année près de 3 mois).
- Une plus grande souplesse dans l'utilisation des crédits (fongibilité).
- La gestion des unités mixtes par une seule tutelle, et/ou l'unification des logiciels de gestion.
- Une meilleure consultation des structures lors de l'élaboration de nouvelles règles administratives.

Une **amélioration de l'attractivité des carrières** de recherche et de l'emploi scientifique :

- Une augmentation des recrutements titulaires à tous les niveaux de qualification
- Une amélioration des perspectives professionnelles hors ESR pour les personnels contractuels, en particulier les docteurs.
- Une clarification et une homogénéisation des règles de recrutement de personnels sur contrat à durée déterminée.

Un **accroissement de l'investissement de l'Etat** dans le secteur, couplé à :

- Une profonde réforme des modes de financement des laboratoires privilégiant les financements récurrents sur dotation.
- Une profonde réforme du mode de fonctionnement de l'ANR.